

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 4 mars 2026

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT

Un comité de pilotage de valorisation et de soutien des grandes manifestations culturelles

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté créant le comité de pilotage des grandes manifestations culturelles en Nouvelle-Calédonie. Un nouvel organe ayant pour objectif de valoriser et de soutenir les événements culturels à l'échelle territoriale.

Conformément aux dispositions de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie exerce la compétence en matière d'infrastructures et de manifestations culturelles d'intérêt pays.

À ce titre, elle assure la maîtrise d'ouvrage d'événements majeurs tels que le « Festival Caledonia », le festival des arts mélanésien « MacFEST » et le festival des arts et de la culture du Pacifique « FestPAC ».

Afin d'harmoniser, de valoriser et de soutenir les événements culturels à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a acté la création d'un comité de pilotage des grandes manifestations culturelles de Nouvelle-Calédonie, dont l'action reposera sur trois axes fondamentaux :

- renforcer le sentiment d'appartenance à des valeurs communes (valorisation des espaces de rencontre existants, construction d'une histoire commune à tous les Calédoniens, implication de la jeunesse) ;
- structurer et soutenir les dynamiques des filières culturelles (renforcer l'écosystème calédonien, plus de visibilité pour le patrimoine des aires coutumières, appui aux industries créatives et culturelles) ;
- assurer le rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans la région Pacifique et à l'international (développement des partenariats régionaux, soutenir la mobilité des artistes et des créations, renforcer l'attractivité du territoire en accueillant des événements d'ampleur).

Mutualisation et rationalisation des moyens

Ce comité de pilotage est notamment chargé :

- d'identifier et d'acter les événements culturels portés par la Nouvelle-Calédonie ;
- d'harmoniser et de coordonner les dates des événements dans l'optique d'un calendrier partagé ;
- de mutualiser les moyens d'accompagnement et de veiller à l'équité territoriale de ces événements ;
- d'assurer la promotion des événements culturels, notamment au bénéfice des artistes locaux et de développer des partenariats ;
- d'évaluer régulièrement la pertinence des actions culturelles et de proposer des améliorations du contenu des événements.

En plus de la promotion des événements culturels, la création de ce comité a pour but de poursuivre les efforts engagés par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du Plan d'évolution de l'administration (PEA) pour réduire ses coûts de fonctionnement. Une attention particulière est donc portée à la mutualisation et à la rationalisation des moyens et des compétences dans tous les secteurs.

Parmi les grands chantiers engagés dans cette optique, on retrouve le projet de fusion de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK) et de l'Académie des langues kanak (ALK).

Des événements majeurs à venir

Les premiers travaux du comité porteront sur les grandes échéances à venir, notamment l'accueil en 2028 du 14^{ème} Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC) en Nouvelle-Calédonie. Un événement très attendu à l'échelle régionale dont la préparation servira de fil rouge à l'organisation d'autres manifestations culturelles telles que :

- la troisième édition du Festival Calédonia ;
- les Journées du bain calédonien ;
- les Nuits calédoniennes des musées ;
- la Salon international du livre océanien ;
- la Semaine des langues maternelles ;
- la participation de la Nouvelle-Calédonie à la huitième édition du MacFEST à Fidji.

La gouvernance du comité

La présidence du comité est assurée par le membre du gouvernement chargé du secteur de la culture ou par son représentant.

Il est composé des membres suivants (ou de leurs représentants) :

- le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- le président du Congrès ;
- les présidents d'assemblée des trois provinces ;
- le président du Sénat coutumier ;

- le président du conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- le président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie ;
- le président de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie.